

## RÉSOLUTION – ÉTAT D'ISRAËL

THÈME CONFLITS ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONCERNE POUR LA SÉCURITÉ DU NUCLÉAIRE À L'INTERNATIONAL

L'Assemblée Générale,

Déplorant les agissements du gouvernement de la République Islamique d'Iran concernant l'accord de Vienne sur le nucléaire iranien,

Constatant que la République Islamique d'Iran a dissimulé sa réelle intention d'entretenir un programme nucléaire en activité, un tel fait étant prouvé par des archives secrètes iraniennes ayant pu être consultées par l'État d'Israël,

Effarée par les propos menaçants du Guide suprême iranien, hostiles à la sécurité régionale du Moyen-Orient et de l'État d'Israël, entraînant un risque considérable envers la stabilité régionale et mondiale,

Saluant le retrait des États-Unis d'Amérique de l'accord de Vienne en réaction au manque de collaboration de la République Islamique d'Iran,

Rappelant la capacité défensive d'Israël dans l'éventualité d'un développement hasardeux, et à son encontre, des installations susdénommées,

Décide - la mise en place d'une enquête approfondie et crédible menée par plusieurs pays signataires de l'accord de Vienne, supervisant et contribuant au travail de l'AIEA sur les installations nucléaires iraniennes, afin de faire toute la lumière sur le susdit programme, dans le but final de conserver le présent accord, sachant que :

- le rapport de cette enquête devra présenter des pistes de solutions concrètes aux problèmes pouvant potentiellement être découverts, de façon à ce que cette investigation ne tombe pas en poussière ;

- des inspecteurs de l'AIEA devront être envoyés sur place, dans le cas précis où l'Iran ne respecte pas l'accord, de manière à assurer une paix durable dans la région en empêchant une nouvelle puissance nucléaire d'émerger.

Le texte français fait foi